

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Service des Territoires, de l'Aménagement,
de l'Énergie et du Logement

Division Territoires Sites Paysages

Affaire suivie par : Pascale Cornuau
Téléphone : 05 61 58 65 28
pascale.cornuau@developpement-durable.gouv.fr

Les ateliers de Garonne – 12 décembre 2013

Comment renouer avec le fleuve ?
Sur le chemin des paysages de Garonne...

Quelle stratégie pour une Garonne au cœur de l'aménagement des territoires ?

Le paysage désigne une partie de territoire, telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.
Convention européenne du paysage – (octobre 2000 à Florence, entrée en vigueur en France en juillet 2006)

Le paysage est alors le **cadre de vie des populations**, élément majeur du bien être individuel et social. Qu'il soit urbain, rural ou sauvage, remarquable ou quotidien, hérité du passé ou contemporain, le paysage est l'affaire de tous.

Et chacun apporte son regard particulier sur son paysage, lié à son histoire personnelle passée et présente. Certains lieux, sites ou points de vue ont une valeur patrimoniale reconnue de tous, d'autres ont une valeur sensorielle personnelle et parfois très intime ; certains paysages sont le témoin des usages passés ; d'autres de pratiques récentes.

Partager les perceptions et représentations des paysages de Garonne

Les paysages de la vallée de la Garonne (souvent personnifiée Garonne) sont historiquement organisés par la **dynamique du fleuve**, et évoluent avec elle. Les perceptions de la population sont alors étroitement liées aux interactions entre le contact de l'eau et de la nature, avec leurs pratiques économiques et sociales, qui créent un **rapport identitaire entre la population et le territoire de Garonne**.

Recueillir les perceptions de la population sur leurs paysages de Garonne, c'est créer les bases d'une **représentation partagée** pour retrouver et réinventer des liens entre fleuve et habitants ; c'est favoriser une **réappropriation autour d'un bien commun** de valeur exceptionnelle et unique.

1- Agir pour qualifier le bien commun que l'on veut transmettre

Valoriser le patrimoine culturel de la vallée

patrimoine fluvial, urbain, industriel, historique, naturel
lien entre les éléments patrimoniaux et le fleuve
réhabilitation de lieux dégradés



La Réole



Canal des 2 mers



Ripisylve dégradée



Meilhan s/Garonne



Mas d'Agenais

Préserver les milieux et la diversité paysagère



Paysage agricole - Gironde

espaces de nature, paysages agricoles, structures paysagères, coteaux



Saint Nicolas de Lagrave



Portet sur Garonne



Paysage agricole - Gironde

2- Agir pour transmettre le bien commun



Seilh

Donner à voir, parcourir et vivre la Garonne

itinéraires piétons / vélos, navigation, traversées, points de vue, usages liés au fleuve, qualité paysagère des axes structurants



Meilhan sur Garonne



Gagnac s/Garonne



Navette à Bordeaux



canoe Kayak



Bac à Portet s/Garonne

Animer et mobiliser autour du fleuve

tourisme durable, manifestations, maisons de Garonne, lieux de vie mémoires locales, publications, communication



Couthures s/Garonne



Extrait étude pilote - confluence Dropt-Garonne



Bordeaux

3- Agir, c'est aussi organiser une gestion durable et cohérente

Faire du fleuve un élément fort de la structure territoriale
(projets de territoire, documents d'urbanisme)

S'engager pour la Garonne (chartes d'engagement, observatoire des territoires par le paysage)

L'enjeu des actions menées pour remettre la Garonne au cœur de l'aménagement est de pouvoir **transmettre ce bien commun** unique et exceptionnel à nos générations futures, dans les meilleures conditions. Le développement durable est alors un objectif et un outil d'accompagnement sur le choix et la définition des actions à mener.

Comment le retour vers la Garonne peut participer à lutter contre le **changement climatique**, à préserver la **biodiversité** et protéger les milieux et ressources, à favoriser l'**épanouissement de tous** les êtres humains, à développer la **cohésion sociale** et la **solidarité** entre les territoires et entre les

générations, à mettre en place une dynamique de développement suivant des **modes de consommation et de production durables** ?

Quelle démarche pour **piloter** ces actions de manière fonctionnelle, et transversale ? Comment les accompagner d'un dispositif d'**évaluation** et d'**amélioration continue** ?

Comment, au-delà du recueil des perceptions et représentations des habitants, intégrer des principes de **participation de population**, pour construire un engagement mutuel qui renforce la pertinence et la légitimité de l'action ?

S'engager dans des démarches participatives et durables, c'est aussi favoriser leur éligibilité aux programmes financiers en cours.

Contribuer à des outils communs pour favoriser une appropriation par tous des paysages de Garonne

Des portraits de paysage de Garonne,
des œuvres artistiques pour raconter les paysages de Garonne, tels qu'ils sont perçus par la population.

Tout l'enjeu de retrouver une identité culturelle et paysagère de Garonne est de favoriser la participation, l'appropriation des habitants et usagers sur la définition des qualités paysagères de leur territoire de Garonne, pour une représentation partagée.

La réalisation d'un portrait de paysage, c'est d'abord **aller à la rencontre des habitants**, leur permettre de s'exprimer sur leurs perceptions et leurs attentes. C'est faire émerger quelques lieux représentatifs sur lesquels **des artistes proposeront leur interprétation**.

C'est enfin un **outil d'appropriation, de sensibilisation, de partage et de communication** d'une identité culturelle et paysagère partagée. Chacun peut alors s'en saisir comme pour mieux prendre en compte au quotidien les atouts de la vallée de Garonne, au travers des outils d'aménagement, de développement ou d'animation du territoire.

Un observatoire photographique des paysages de Garonne

Des séries photographiques et cartographiques qui permettent de suivre les transformations des paysages fluviaux à travers le temps et évaluer les effets des politiques publiques.

Cet observatoire est porté par les collectivités territoriales, qui en assurent le suivi.

La Dreal Midi-Pyrénées, en collaboration avec le laboratoire Geode de l'université de Toulouse Le Mirail met à disposition la plate-forme technique et propose d'accompagner l'initialisation de l'observatoire.

L'observatoire devient alors pour les collectivités, un outil de **partage de la connaissance** et de concertation avec les populations, une **aide à la décision** pour protéger, valoriser ou réhabiliter les paysages fluviaux à travers la mise en œuvre d'une politique d'aménagement durable de la Garonne et de ses paysages, un outil d'**évaluation** des politiques publiques mises en œuvre.

Un guide pratique pour l'aménagement des paysages de Garonne

À paraître en 2014 –

Un guide pour contribuer à transmettre notre patrimoine Garonnais, et valoriser les actions menées par les collectivités locales – réalisé par la Dreal Midi-Pyrénées, en partenariat avec le laboratoire Cepage de l'école d'architecture et du paysage de Bordeaux.

Pour en savoir plus :

site internet de la Dreal Midi-Pyrénées www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr
rubrique Territoires-Logement / Sites et Paysages / projets territoriaux